

Donnez votre avis sur le Programme Local de Prévention des déchets de Nîmes Métropole !

Dès le mois d'avril 2017, au travers de l'Agglo Forum, a été mise en ligne une page dédiée à la thématique du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets de Nîmes Métropole, alors en cours d'élaboration.

Elle a permis de présenter les axes envisagés par le PLP. Les commentaires et avis reçus ont été transmis en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (composée d'élus) chargés de valider le PLP. Ils ont montré la très grande corrélation entre les préoccupations des usagers du territoire et les problématiques identifiées par Nîmes Métropole.

Aujourd'hui, le PLP (disponible en téléchargement) vous est soumis pour avis du **19 octobre au 10 novembre 2017**.

Cette consultation a pour objectif de recueillir l'avis des habitants sur le programme de prévention sur une proposition formulée de mise en œuvre, pour éventuelle modification par la suite.

Le PLP sera présenté chaque année afin de faire évoluer le calendrier et les actions à mettre en place.

Pourquoi définir un Programme de prévention des déchets ?

Depuis le Grenelle de l'environnement, la prévention de la production de déchets est un axe majeur des politiques publiques en matière d'environnement.

Le **rôle central de la prévention** a été renforcé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui affiche notamment un **objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits**.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à réduire la quantité de déchets produits à différents stades (distribution, consommation...).

La Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole s'est donc engagée dans l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention (PLP) des Déchets**. Celui-ci consiste en un programme sur 6 ans dont les différentes actions doivent amener à l'atteinte de l'objectif de réduction des déchets produits.

Le PLP de Nîmes Métropole

A partir d'une analyse technique des flux de déchets produits et des potentiels de réduction par catégorie de déchets, Nîmes Métropole a dégagé 6 axes déclinés en actions. Ci-dessous vous trouverez les résultats de cette réflexion.

6 axes pour agir

Axe 1 : Réduction des biodéchets et des déchets verts

- Compostage individuel
- Broyage des déchets verts des services communaux
-



- Compostage collectif
- Lombricompostage
- Valorisation des déchets organiques par les poules

Axe 2 : Réparation-Réemploi

Réemploi en déchèterie

- Collecte des Textiles Linges et Chaussures (TLC)
- Création de boîtes à dons
- Promotion d'un annuaire de la réparation



Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Restauration collective et scolaire

- Restauration domestique
- Gourmet bag (version française du doggy bag)
- Promotion d'applications mobiles



Axe 4 : Eco-consommation

- Stop pub
- Promotion de l'eau du robinet

Axe 5 : Eco-exemplarité

Réduction des papiers de bureau

- Gobelets réutilisables
- Insertion de clauses en marchés publics
- Achats éco-responsables



Axe 6 : Education environnementale - Sensibilisation

Communiquer sur les potentiels de réduction via les foyers témoins

- Achats éco-responsables
- Sensibilisation en milieu scolaire
- Sensibilisation des publics

